

# Nouvelles



Village d'enfants - Avenue de la Victoire

Bulletin d'informations  
de GÉMOZAC

NOVEMBRE  
2019





# Le Mot du Maire

L'été a été marqué par le décès tragique du maire de Signes, dans le Var, pour avoir empêché le dépôt sauvage de déchets.

Ainsi qu'a pu l'exprimer le président de l'association des maires de France, ce drame nous a renvoyé aux maux actuels de notre société marquée par un recul du respect d'autrui, quel qu'il soit, et à la défiance croissante envers toute forme d'autorité ou de règles collectives.

Gémozac n'est pas épargnée. Le personnel enseignant et non-enseignant de l'école et du collège pourrait entre autres apporter son témoignage. Et malgré des missions obligatoires de plus en plus lourdes à assumer avec moins de moyens, la commune continue d'apporter son concours au bon fonctionnement d'autres services publics nécessaires à la population en matière de sécurité et de secours.

Ainsi, après l'ouverture en 2006 de la nouvelle gendarmerie, la commune va construire en 2020 un 7<sup>ème</sup> logement pour un gendarme supplémentaire alors que des projets de brigade sont en attente ailleurs depuis 20 ans.

Les services techniques municipaux, sur un total de seulement 10 agents, ont en leur sein 4 pompiers volontaires indispensables aux interventions du centre de secours de Gémozac.

Mais les efforts ne sont pas toujours récompensés.

Alors que le ministre chargé des collectivités locales a écrit aux maires qu'il voulait renforcer leurs pouvoirs de police avec le projet de loi « Engagement et Proximité », il est regrettable de constater que quand il s'agit de passer à la pratique, les maires sont laissés un peu seuls.

Quand une collectivité souhaite installer un système de vidéoprotection, elle doit en demander l'autorisation à l'État. Les caméras mises en place depuis plusieurs années à la piscine et à la déchèterie ont démontré leur efficacité en faisant économiser de l'argent et du temps à la collectivité, à la gendarmerie et au procureur de la République.

On ne peut que regretter que la réponse apportée en juin par l'État pour assurer la tranquillité publique, prévenir les délits, mettre un frein aux infractions routières, faire cesser les dégradations récurrentes des équipements publics et les nombreuses incivilités dans le centre-bourg a été d'autoriser zéro caméra. Difficile de faire moins alors même que le projet avait été bâti avec le commandant de la brigade et le référent départemental vidéoprotection de la gendarmerie.

Par contre, la commune a été autorisée à acheter le centre de visionnage et les caméras souhaitées par les gendarmes sur les 3 giratoires de la rocade, notamment pour filmer les véhicules des auteurs d'infractions sur les autres communes. On ne saura jamais si c'était de l'humour administratif. Dans le doute, il a été décidé de suspendre la totalité du projet en espérant une réponse de l'Etat plus proche des réalités du terrain.



## Une classe supplémentaire

Une ouverture de classe a été décidée par l'Éducation nationale dès le lendemain de la rentrée scolaire. Cette mesure prise dans l'urgence est due à l'inscription exceptionnelle d'une quinzaine d'écoliers dans l'été. Ils sont venus s'ajouter à des effectifs qui étaient déjà élevés pour les porter à 311 élèves. Et les 12 enfants qui bénéficient du dispositif ULIS passent plus de temps en inclusion dans les classes avec les camarades de leur tranche d'âge. Ils sont désormais eux aussi comptabilisés pour décider des ouvertures ou des fermetures de classes.

Le restaurant scolaire accueille 265 rationnaires.



Le Conseil municipal a voté l'achat d'une surface d'environ 1 800 m<sup>2</sup> mitoyenne de la cour de l'école élémentaire afin de constituer une réserve foncière.



Lors du regroupement des classes élémentaires à l'école Émile Combes en 2007, 4 nouvelles classes ont été construites, 3 anciennes classes ont conservé leur vocation et 2 autres étaient en réserve dont celle qui servait de salle informatique et de salle des maîtres.

Une nouvelle classe a été mise en place dès septembre 2011. Cette fois-ci, la dernière salle a été réquisitionnée mais sans grandes incidences puisque toutes les salles de classe sont équipées de quelques ordinateurs et la « salle des maîtres » a migré dans l'ancienne pièce de la bibliothèque scolaire.

L'école primaire compte donc désormais 12 classes (8 élémentaires et 4 maternelles) et le dispositif ULIS.

Toutefois la nouvelle classe élémentaire ne devrait subsister que quelques années car les élèves sont très nombreux en CE2 et CM1 et il faut donc à priori s'attendre à un allègement des effectifs de l'école dans 2 et 3 ans.



# Village d'enfants : Bienvenue !

Le village d'enfants a accueilli ses premiers petits habitants en décembre 2018.

Le 13 avril, ce sont les 32 enfants qui ont fait découvrir le village aux invités de l'inauguration organisée par l'association SOS Villages d'Enfants (mais sans sa dévouée marraine Annie Duperey) en présence de Daniel Barroy, président, Isabelle Moret, directrice générale, Elsa Da Silva, directrice du village. Le Département de la Charente-Maritime qui finance le fonctionnement de l'établissement auquel il a confié les fratries dont il a la responsabilité au titre de l'aide sociale à l'enfance était représenté par son président Dominique Bussereau et la sénatrice Corinne Imbert, une des instigatrices de la création des deux villages d'enfants en Charente-Maritime.



La Communauté de Communes qui a mis à disposition le terrain pour la réalisation du projet avait conservé un peu de réserve foncière pour une éventuelle extension du village à plus ou moins long terme. Finalement, le Département envisage déjà la construction prochaine de deux nouvelles maisons familiales en plus des sept existantes.

La plupart des enfants sont en maternelle et en élémentaire et ont été scolarisés à Gémozac et dans six écoles de communes voisines pour favoriser leur intégration.



◀ Les enfants vont à l'école et au collège à pied via le cheminement qui relie leur village et la rue Jean Yon.





# Des logements à venir



En 2011, la commune a fait l'acquisition du site de la coopérative agricole rue de l'Argonne (8 600 m<sup>2</sup>). Le conseil municipal a décidé de le mettre à disposition de la Communauté de Communes pour y construire des petits logements pour les seniors et les jeunes.

La CdC a voté cette année l'acquisition d'un terrain mitoyen de 1 400 m<sup>2</sup>.

Le premier projet portera toutefois sur la construction par la CdC d'une résidence accueil de 16 logements pour des personnes en situation de handicap. Elles seront accompagnées par deux employés de l'association Emmanuelle qui gère déjà l'ESAT en agriculture bio et la Maison d'accueil spécialisée pour personnes autistes au domaine de Bernessard.

L'association versera un loyer à la CdC pour l'ensemble des logements et des locaux communs.

La même formule s'applique déjà entre l'association et la commune pour le foyer logements situé lui aussi rue de l'Argonne, sur le site de l'ancienne gendarmerie.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale a fait part en avril de la décision favorable de l'État pour la création de la résidence à Gémozac.



Les travaux de démolition des bâtiments et des silos ont débuté en septembre. En parallèle, la CdC a fait appel à un cabinet pour conduire une étude d'urbanisme et de faisabilité sur une zone d'un hectare et demi qui comprend également l'ancienne gare et le terrain attenant avec l'accord du propriétaire, l'entreprise Latreuille. Le but est d'élaborer un programme cohérent de réalisations sur plusieurs années.





# Les réseaux enfouis

Le programme d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques se poursuit en vue de la réfection de la voirie et des trottoirs. Après la rue Pierre Jônain, la place Jacques Verneuil et la rue Gambetta en 2018, le traitement de la rue des Mottes s'est achevé début 2019. Entre juin et septembre, les réseaux souterrains ont été mis en place dans la première partie du chemin Jean Thibaudeau, dans la rue de l'Argonne, la rue des Mimosas et la fin de la rue du Maréchal Foch. Orange fera procéder à la dépose des poteaux début 2020.

Le coût total de ces opérations s'élève à 808 000 € HT. Le Syndicat départemental d'électrification prend en charge 100 % du réseau électrique et 50 % du renouvellement de l'éclairage public soit une participation totale de 655 000 €. Le Département a apporté une subvention de 27 000 € pour l'effacement du réseau téléphonique.

Ainsi, le coût résiduel global pour la commune pour l'éclairage public et le réseau télécom est de 153 000 €.



Rue des Mottes

Rue du Maréchal Foch et rue de l'Argonne



# Internet Très Haut Débit

Les premières interventions techniques pour le déploiement de la fibre optique auront lieu en fin d'année avec la pose des armoires de télécommunication.

L'entreprise NGE Infranet, sous-traitante d'Orange installée à Gémozac, sera à l'œuvre sur l'ensemble de la commune toute l'année 2020.

L'ouverture à la commercialisation de l'abonnement à la fibre se fera donc progressivement l'année prochaine.





# Église : une nouvelle tranche de travaux

Préalablement à l'aménagement de la Place Saint-Pierre et de la Place Albert Mossion, il est nécessaire de réaliser des travaux sur l'église. Il ressort en effet du diagnostic réalisé en 2018 qu'il faut procéder :

- au traitement des soubassements de l'ensemble des élévations,
- à la restauration de l'élévation nord comprenant notamment la chapelle et le clocher,
- à la restauration des vitraux.



L'opération estimée à 235 000 € HT sera subventionnée à 40 % par l'État et 20 % par le Département.



Il n'y a pas d'escalade qu'au complexe sportif. En juillet, il a été procédé à la pose du nouveau paratonnerre.

# Le temple : un patrimoine à préserver



L'état du temple, propriété communale depuis 2005, nécessite des travaux. Et l'objectif en accord avec la paroisse, est de pouvoir diversifier les usages comme c'est le cas avec le salon des antiquaires depuis plusieurs années à l'occasion de la foire à la brocante du 1<sup>er</sup> dimanche de mars. Un diagnostic du bâtiment a dans un premier temps été demandé à un bureau d'études avant d'engager la réflexion sur le programme de travaux.





La rénovation du hall de la mairie (rez-de-chaussée et étage) a coûté 110 000 € HT et a été subventionnée à 70 % par l'État et le Département.

La Direction générale de la gendarmerie a fait part en juillet de son avis définitif pour la construction par la commune d'un logement pour un gendarme adjoint. Le chantier débutera en mars 2020.

Le coût du projet de 85 500 € TTC (extension des réseaux comprise) est subventionné à 58 % par l'État qui versera également un loyer annuel de 3 900 €.



Le projet du nouveau centre de secours a été agrandi pour répondre à la demande du Service Départemental d'Incendie et de Secours. Le début du chantier est attendu au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, juste derrière le cabinet vétérinaire, sur un terrain mis à la disposition du Département par la Communauté de Communes.



Le Conseil Municipal a décidé d'engager la procédure de révision du plan local d'urbanisme afin de le mettre en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Saintonge romane comme le prévoit la réglementation. La procédure devrait durer environ 2 ans.

## RECENSEMENT DES JEUNES

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, BEP, baccalauréat, ...).

Après le recensement et jusqu'à 25 ans, le centre du service national doit être informé de tout changement de domicile, de situation familiale ou de situation professionnelle le concernant.



JOURNÉE DÉFENSE  
ET CITOYENNETÉ

La Communauté de Communes de Gémozac recrute chaque été deux surveillants de baignade titulaires du BNSSA. Les jeunes (17 à 30 ans) désirant se former peuvent bénéficier d'une aide du Conseil régional.

Plus d'infos sur  
[jeunes.nouvelle-aquitaine.fr](http://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr)



N E W S



# Contrat Local de Santé

La Communauté de Communes de Gémozac s'est engagée aux côtés de la Communauté d'Agglomération de Saintes et de la Communauté de Communes de Saint-Porchaire dans l'élaboration d'un **Contrat Local de Santé** (CLS). L'ambition du CLS est de renforcer la qualité de la politique de santé mise en œuvre au niveau local, dans le respect des programmations établies par l'État, des objectifs inscrits dans le Projet Régional de Santé de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine et des politiques définies par les élus des trois intercommunalités.

Le Contrat Local de Santé vise à :

- Développer des conditions environnementales et sociales favorables à l'état de santé des populations,
- Promouvoir et garantir le respect des droits des usagers du système de santé,
- Faciliter l'accès de tous, et notamment des personnes les plus démunies, aux soins, aux services et à la prévention

Dans un premier temps, un diagnostic santé social financé par l'ARS sera réalisé, en lien avec l'Observatoire Régional de Santé (ORS), permettant d'établir l'état des lieux des besoins et des actions existantes et la définition de priorités de santé pour le territoire.

Les 3 intercommunalités ont recruté en septembre une coordinatrice du CLS dont le poste est cofinancé à hauteur de 25 000 € par l'ARS.

Parallèlement au CLS, les 3 EPCI ont également la volonté de s'engager sur la labellisation d'un **Conseil Local de Santé Mentale** (CLSM) sur le territoire de la Saintonge Romane en partenariat avec les 2 Centres Hospitaliers de Saintonge et de Jonzac.

Les axes stratégiques du CLS sont définis en conformité avec le Programme Régional de Santé (PRS) et le Plan Territorial de Santé Mentale (PTSM) notamment :

- Accès aux soins et offre de santé
- Santé mentale et addiction
- Santé environnementale
- Parcours de vie et santé des personnes en perte d'autonomie

Les actions opérationnelles seront identifiées au regard du diagnostic qui va être réalisé.

Le CLS doit être signé avec le Préfet et le Directeur de l'ARS en février 2020.



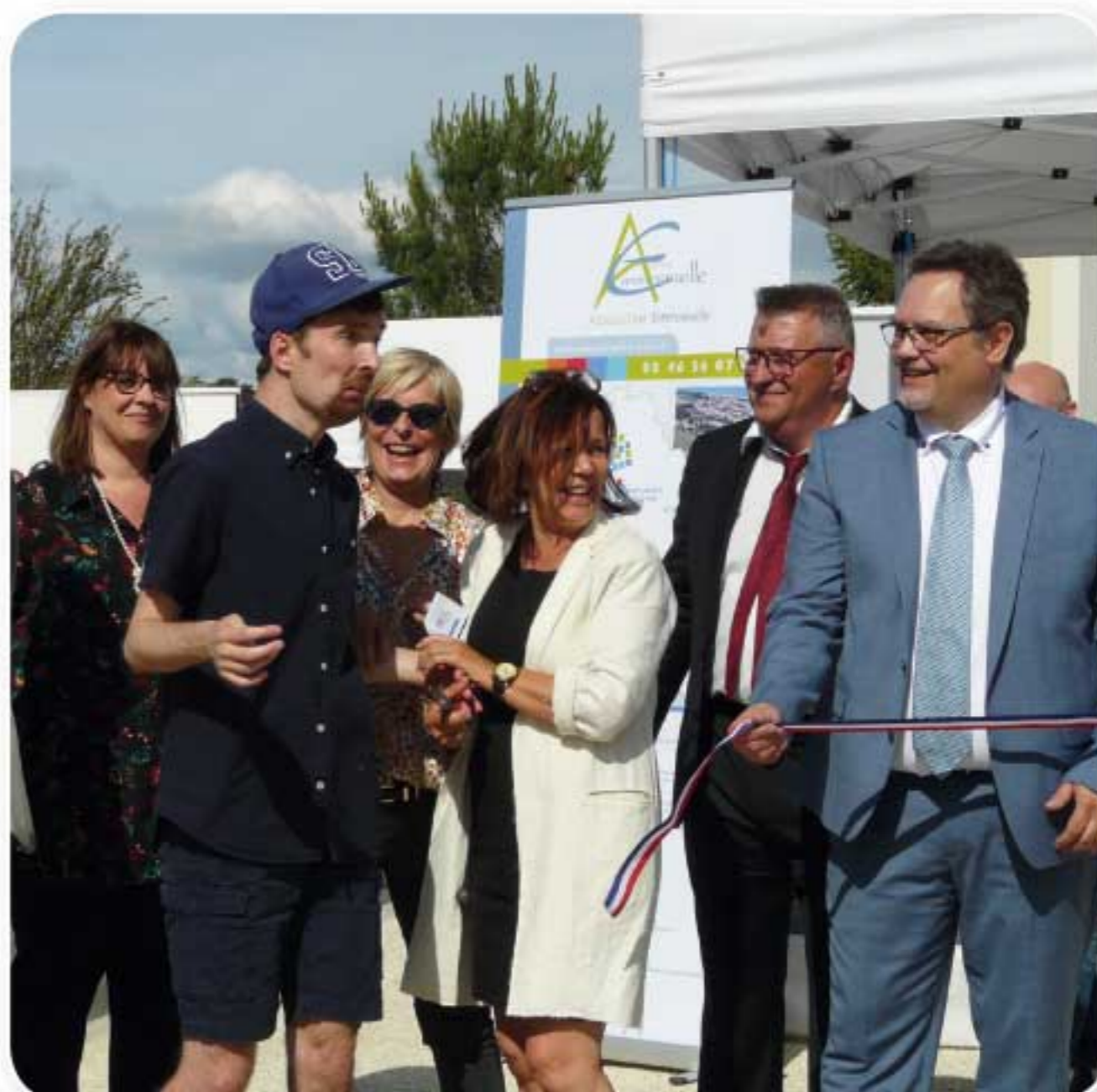
Le Centre Médico-Psychologique de Gémozac qui dépend du Centre Hospitalier de Jonzac offre depuis 2002 un service de proximité et de qualité à la population de la Communauté de Communes. Pour répondre au développement de l'activité et aux projets du Docteur Jean-Marc Destailats et de son équipe, la CdC a décidé d'examiner la possibilité d'aménager le bâtiment situé face au Pôle Santé et qui appartient à la commune. Un diagnostic a tout d'abord été commandé à un bureau d'études techniques pour déterminer les possibilités offertes par la structure du bâtiment.



# Domaine de Bernessard

**La Maison d'Accueil Spécialisé (MAS)** pour personnes autistes a été inaugurée le 20 juin en présence de Diane COMPAIN, présidente et cofondatrice de l'association Emmanuelle, Laurent FLAMMENT de l'Agence Régionale de Santé, Thierry BOSCARIOL, directeur général de l'association et Valérie COCO, directrice de la MAS.

Alors que l'établissement a accueilli progressivement depuis décembre 2017 les 28 pensionnaires, l'évènement a été l'occasion de présenter aux familles, aux élus et aux partenaires le travail mis en œuvre et les ateliers-passerelles mis en place avec l'ESAT en agriculture bio situé sur le même site.



La Communauté de Communes a octroyé une subvention de 70 000 € à l'association pour **les travaux d'urgence** sur l'une des ailes du château. Le projet d'un montant de 400 000 € (travaux et honoraires) est également soutenu par l'État (Direction régionale de la culture), le Département de la Charente-Maritime et la Fondation Crédit Agricole. L'association souhaite dans un premier temps conserver ce patrimoine qu'elle a fait inscrire au titre des monuments historiques avant d'envisager la création d'activités économiques avec des travailleurs en situation de handicap.





# La Communauté de Communes Partenaire de Cyclad

Après le test de collecte des biodéchets des particuliers en vue de sa généralisation à court terme, l'opération «**Commerçant Zéro Déchet**» doit inciter les consommateurs à utiliser des contenants réutilisables pour leurs achats et encourager les commerçants à les accepter et à les favoriser.



Chaque année 5 millions de tonnes d'emballages sont mises sur le marché en France. La fabrication et le transport de ces emballages nécessitent beaucoup de ressources et d'énergie pour un produit dont le destin est d'être jeté après un temps d'utilisation très court. Cela représente 90 milliards d'emballages jetés chaque année dans un pays où la production annuelle de déchets par habitant est de 590 kg.

Innovation, valorisation des déchets et développement économique sont les piliers de **Cyclab, le laboratoire d'économie circulaire** du Syndicat Mixte Cyclad.

La méthode Cyclab : créer de l'activité économique sur le territoire à partir de matériaux détournés en mettant en relation les porteurs de projet, les collectivités et les producteurs de déchets-ressources. L'ambition est de renforcer la création de produits et/ou d'activités à partir des déchets du territoire afin qu'ils soient considérés non plus comme des rebuts mais comme des richesses. Cette prise de conscience doit également permettre de mieux les trier et de les réduire.

Cyclab contribue à la valorisation de projets innovants dans le domaine des déchets, elle participe à leur pérennité et au maintien de leur impact positif sur la vitalité du territoire qu'elle soit économique, sociale, environnementale ou artistique.



**LE SAVIEZ-VOUS ?**

<b>5</b>	<b>90</b>	<b>590</b>	<b>65</b>
<b>MILLIONS</b>	<b>MILLIARDS</b>	<b>KG</b>	<b>%</b>
de tonnes d'emballages sont mises sur le marché chaque année en France	d'emballages sont jetés chaque année en France	de déchets sont produits par an par Français	Des français pensent qu'il y a trop d'emballages

L'utilisation de contenants réutilisables est donc un geste simple et très efficace pour réduire la production de déchets ménagers. Pour être facilitée, il est très important qu'elle soit encouragée par les commerçants. Cyclad propose aux commerçants volontaires d'être identifiés par un sticker « Ici, sacs à vracs et propres acceptés ».





Le système est basé sur :

- Un porteur de projet : création de produit à valeur ajoutée
- Un parrain : financeur
- Un partenaire : mise à disposition de locaux (par exemple)

C'est ainsi que l'entreprise Mannequin sur Mesure de Stève COURTIN s'est installée dans l'hôtel d'entreprises de la Communauté de Communes dans la zone des Grands Champs.



Mannequin sur Mesure est spécialisée dans la fabrication de mannequins conçus pour les pompiers et les sports de combat.

Elle réalise également des mannequins pour répondre à d'autres besoins.



En août, la salle de sport Le Colisée a également ouvert dans l'hôtel d'entreprises, 12 rue de la Combe de la Chaînette.

Un coach sportif vous y accueille de 9 h. 30 à 21 h. du lundi au vendredi et le samedi de 8 h. 30 à 12 h.



Le Syndicat départemental des Eaux, désormais baptisé EAU 17, a investi 870 000 € HT pour le renouvellement du réseau d'adduction d'eau Chez Geoffroy, Chez Tantin, Les Péliçons, Chez Bâte (Les Elies côté Virollet) ainsi que pour Les Petits Pateurs et Les Brandes qui seront traités fin 2019.

Ces travaux, nécessaires, ont été programmés en raison de la volonté de la commune de procéder à la réfection en enrobé de la voirie dans ces villages.

EAU 17 a engagé les études pour le renouvellement du réseau d'eau potable à partir de 2020 à Labattut, Saint-Caprais, Chez Ballanger, Billeride, Chez Chobelet et Louzignac, pour un coût estimé à 1,1 millions d'euros.





D'autres villages

comme Les Chassières ou Chez Foucaud

ont également vu leur voirie renouvelée.



Chez Foucaud



Les Péliçons



Les Chassières



Les Cathelineaux



Chez Bâte - Les Élies



# Zone d'activité commerciale

L'enseigne LIDL s'est prononcée pour construire un nouveau magasin à côté du Bricopro avec l'objectif d'ouvrir fin 2020. La Communauté de Communes, qui lui vend le terrain, s'est elle-même prononcée pour acquérir le site actuel de LIDL (7 000 m<sup>2</sup>) qui est à proximité des équipements sportifs et du collège et dont le parking est actuellement bien utile lors des manifestations multiples.



Un projet collectif qui réunit l'imprimerie, le magasin d'informatique et l'étude notariale va également émerger en 2020 sur la parcelle la plus proche de la route départementale.



Le magasin Bricopro a obtenu en septembre l'autorisation de s'agrandir de la part de la commission départementale d'aménagement commercial. Le projet porte sur l'extension du magasin de 465 m<sup>2</sup> et de la pépinière de 340 m<sup>2</sup>.

